

MARS 2022

GESTION DES DÉCHETS PHARMACEUTIQUES BIOMÉDICAUX

Rôle de la pharmacie communautaire

Rédigé par le CRSP de Montréal



QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME INTÉGRÉ DE RÉCUPÉRATION DES SERINGUES ET DES AIGUILLES USAGÉES (SIRSAU) ?

Le SIRSAU offre **gratuitement des contenants de récupération de couleur jaune à des publics cibles faisant usage de seringues, aiguilles ou lancettes**, dans le but de prévenir les infections transmissibles par le sang. Ces bacs sont offerts par l'intermédiaire des points de services admissibles, dont les pharmacies communautaires. Les pharmacies communautaires peuvent donc distribuer ces contenants sans frais à la clientèle cible. [Consulter l'aide-mémoire SIRSAU pour les pharmacies communautaires](#) pour en connaître davantage.

Pour savoir comment recevoir ces bacs, communiquer avec votre [répondant SIRSAU](#).



Contenant de récupération 1.4L



Contenant de récupération 5L

QU'EST-CE QU'IL FAUT ÉVITER DE METTRE DANS LE CONTENANT JAUNE SIRSAU ?

Ces contenants sont dédiés aux seringues, aiguilles et lancettes seulement. Les comprimés, les bandelettes, les fioles et les pompes ne doivent donc pas être déposés dans ces bacs.

Les contenants ne doivent pas être utilisés pour des déchets cytotoxiques. Mettre des produits cytotoxiques dans ces contenants met le manipulateur des contenants à risque. Voir « Comment éliminer les déchets cytotoxiques » pour plus de renseignements.

Les bacs ne doivent pas être utilisés pour les besoins de la pharmacie (vaccination, préparation de médicaments). Si vous avez besoin de bacs pour ces raisons, vous devez vous les procurer à vos frais auprès de votre **fournisseur Stevens (514-352-5652) ou Stericycle (1-866-783-7422) ou autres fournisseurs agréés.** Vos fournisseurs devront vous informer sur les procédures concernant la destruction de ces contenants.

COMMENT ÉLIMINER LES BACS SIRSAU REMPLIS ?

Les pharmacies doivent récupérer les contenants remplis et les apporter aux endroits désignés, aux frais de la pharmacie, par leur CIUSSS. Les contenants seront ensuite éliminés gratuitement. Pour connaître la procédure en place pour éliminer les bacs remplis, vous devez communiquer avec votre [répondant SIRSAU](#).

RÉFÉRENCES

Système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées (SIRSAU) Aide-mémoire pour les pharmacies communautaires. Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001569/>

Récupération des seringues et des aiguilles usagées (SIRSAU). CISSS - Abitibi Témiscamingue. <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/recuperation-des-seringues-et-des-aiguilles-usagees-sirsau/>

La destruction des déchets pharmaceutiques cytotoxiques - quelques précisions. Ordre des pharmaciens du Québec. <https://www.oqp.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/la-destruction-des-dechets-pharmaceutiques-cytotoxiques-quelques-precisions/>

COMMENT ÉLIMINER LES DÉCHETS CYTOTOXIQUES ?

Les déchets cytotoxiques doivent être éliminés par incinération, et non par autoclave et enfouissement, tel que c'est fait pour les déchets provenant de contenants jaunes. **Les déchets cytotoxiques doivent être disposés dans des contenants portant clairement le symbole de danger « Cytotoxique ».**

Des contenants rouges dédiés à cette fin sont disponibles pour **achat chez plusieurs fournisseurs tel que Stericycle, Daniels et DBM.** Ces contenants doivent être détruits, aux frais de la pharmacie, par une firme spécialisée.

